

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023 – 20H

réuni à la Mairie sous la présidence de Guillaume DUJARDIN, Maire

**L'an deux mil vingt trois, le treize avril**, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 07 avril 2023 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux;

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE

Présence de Séverine LENOURRICHEL,

Présence de M. BARDOU, journaliste de La Manche Libre.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND

-----

### ORDRE DU JOUR

**Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023 ;**

**\* Vote du Budget**

- Approbation du compte de gestion 2022,
- Approbation du compte administratif 2022,
- Affectation des résultats du compte administratif 2022,
- Vote du budget primitif 2023;

**\* Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023;**

**\* Fongibilité des crédits en M57 ;**

**\* Vote des subventions 2023 ;**

\* Comité des fêtes de Cahagnes : **demande de subventions 2023 ;**

\* Association Culture et Histoire de Cahagnes : **demande de subventions 2023 ;**

\* Comité de Jumelage Cahagnes Horsted Keynes : **demande de subventions 2023 ;**

\* Loisirs à Cahagnes : **demande de subvention 2023;**

\* Projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif : **demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2023 ;**

\* Projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif : **demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 ;**

\* **Devenir des deux directions école maternelle / élémentaire ;**

\* **Questions diverses**

-----

**\* Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 28 mars dernier : approuvé à l'unanimité.

## \* Vote du Budget

### - Approbation du compte de gestion 2022,

Séverine LENOURRICHEL fait la présentation des chiffres des tableaux ci-dessous établis par le receveur principal:

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 014043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VIRE

ETABLISSEMENT : CAHAGNES

#### Résultats budgétaires de l'exercice

31400 - CAHAGNES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	720 644,01	1 635 764,46	2 356 408,47
Titres de recette émis (b)	290 841,73	1 166 340,63	1 457 182,36
Réductions de titres (c)	3 276,00	493,50	3 769,50
Recettes nettes (d = b - c)	287 565,73	1 165 847,13	1 453 412,86
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	720 644,01	1 635 764,46	2 356 408,47
Mandats émis (f)	158 885,76	988 410,16	1 147 295,92
Annulations de mandats (g)		1 112,67	1 112,67
Depenses nettes (h = f - g)	158 885,76	987 297,49	1 146 183,25
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	128 679,97	178 549,64	307 229,61
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 014043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VIRE

ETABLISSEMENT : CAHAGNES

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31400 - CAHAGNES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-90 707,01		128 679,97		37 972,96
Fonctionnement	793 235,97	171 707,01	178 549,64		800 078,60
<b>TOTAL I</b>	<b>702 528,96</b>	<b>171 707,01</b>	<b>307 229,61</b>		<b>838 051,56</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
31402-ASST-CAHAGNES					
Investissement	-7 511,45		3 793,66		-3 717,79
Fonctionnement	81 504,25	7 511,45	5 355,21		79 348,01
<b>Sous-Total</b>	<b>73 992,80</b>	<b>7 511,45</b>	<b>9 148,87</b>		<b>75 630,22</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>73 992,80</b>	<b>7 511,45</b>	<b>9 148,87</b>		<b>75 630,22</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>776 521,76</b>	<b>179 218,46</b>	<b>316 378,48</b>		<b>913 681,78</b>

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sébastien KOSLOFF remarque que le résultat définitif est en baisse depuis 3 ans. Guillaume DUJARDIN lui répond qu'il faudra penser à recourir à l'emprunt pour les grands projets à venir. Il y a eu beaucoup d'autofinancement ces dernières années, ce qui ne sera plus autant possible pour les années prochaines.

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

## - Approbation du compte administratif 2022,

Séverine LENOURRICHEL poursuit la présentation en expliquant que les restes à réaliser sont indiqués dans le compte administratif :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		621 528,96	90 707,01		90 707,01	621 528,96
Opérations de l'exercice	987 297,49	1 165 847,13	158 885,76	287 565,73	1 146 183,25	1 453 412,86
<b>TOTAUX</b>	<b>987 297,49</b>	<b>1 787 376,09</b>	<b>249 592,77</b>	<b>287 565,73</b>	<b>1 236 890,26</b>	<b>2 074 941,82</b>
Résultats de clôture		800 078,60		37 972,96		838 051,56
Restes à réaliser			274 016,70	35 818,00	274 016,70	35 818,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>987 297,49</b>	<b>1 787 376,09</b>	<b>523 609,47</b>	<b>323 383,73</b>	<b>1 510 906,96</b>	<b>2 110 759,82</b>
RESULTATS DEFINITIFS		800 078,60	200 225,74			599 852,86

Il doit être identique au compte de gestion. Les restes à réaliser sont importants (274 016,70 €) car cela concerne les factures non reçues au 31 décembre 2022 ou des travaux non réalisés surtout pour le projet du chalet, les travaux de l'école maternelle (couloir et sanitaire de l'école maternelle), l'adressage, la voirie à Canflais et au niveau de la station d'épuration, le sol de l'annexe, l'isolation des combles des logements du lotissement des Pommiers...

Les RAR concernant les recettes représentent les subventions pour les travaux réalisés aux écoles et l'APCR des panneaux d'adressage non perçues.

Le Maire se retire au moment du vote. Le doyen de l'assemblée, M. Georges LEVEQUE, procède au vote :

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».**

## - Affectation des résultats du compte administratif 2022,

Le compte administratif de l'exercice 2022 est dressé par M. Guillaume DUJARDIN statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, il s'agit d'un report d'écritures :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>800 078,60</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 165 847,13 - 987 297,49)	178 549,64
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	621 528,96
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>37 972,96</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (287 565,73 - 158 885,76)	128 679,97
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-90 707,01
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (35 818,00 - 274 016,70)	-238 198,70
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-200 225,74</b>

Résultat de l'exercice (178 549,64 €) + excédent de fonctionnement reporté (621 528,96 €) qui nous donne un total de 800 078,60 € en résultat de clôture.

Besoin de financement : **200 225,74 €** en Investissement Recettes et **599 852,86 €** de report excédentaire en Fonctionnement Recettes.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	200 225,74
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	599 852,86

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

Signature des documents (Compte de gestion et Compte administratif 2022) en 2 exemplaires par l'ensemble des élus présents, pour un envoi à la trésorerie, et un à conserver à la mairie. L'exemplaire dématérialisé sera envoyé à la Sous-Préfecture.

## - Vote du budget primitif 2023 ;

La présentation est faite par chapitre à partir de la vue détaillée.

### **Partie Fonctionnement**

#### **Dépenses : 1 631 564,00€**

Chapitre 11(charges à caractère général): 485 770,00€

Il y a une augmentation de 100 000 € de prévu par rapport au budget 2022 en lien avec l'augmentation des coûts des frais d'énergie, des combustibles, de l'éventuelle location d'un robot tondeuse au stade de foot si cela était voté par le conseil municipal, les vêtements de travail et nettoyage pour les agents communaux, l'entretien du stade de foot et de tennis par une entreprise spécialisée...

Certains articles ont été rassemblés entre eux du fait du passage à la M57.

Il est à souligner une forte augmentation de la prime multirisques renouvelée pour 5 ans, recalculée en fonction des sinistres antérieurs et notamment du chalet incendié au plan d'eau. Une visite de l'ensemble des bâtiments communaux est demandée à notre assureur pour faire un point sur les différents contrats.

A noter qu'il faudra penser à assurer le nouveau chalet quand il sera terminé, voire même prévoir l'assurance dès maintenant si elle n'est pas prévue le temps des travaux (à vérifier).

Chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés) : 480 500,00€

Il a été conseillé d'augmenter l'enveloppe car il y aura peut-être une revalorisation de la grille indiciaire des agents en juillet.

Chapitre 65 (charges de gestion courante) : 222 395€

Une augmentation est prévue au cas où il y aurait une revalorisation indiciaire des indemnités des élus.

La contribution du SDIS ne bouge pas.

Celle du SIVOM a par contre augmenté (+ 7000 €), Jean-Marie MAHIEU explique que c'est dû à l'intercom qui réclame la somme de 26 000 € suite au transfert du gymnase de Caumont. L'augmentation est répercutée sur les communes membres. Il indique que les charges de personnel qui n'avaient pas lieu d'être sur le gymnase ont été reprises à 100% sur le SIVOM au budget 2023, reste encore à régulariser la multirisques.

Sandra LEMARCHAND explique qu'il ne s'agit pas d'une somme « réclamée » par l'Intercom mais d'une somme qui doit être reversée du fait que le SIVOM présentait un budget sur un prévisionnel et ne procédait pas à la régularisation selon les dépenses réelles effectuées. En effet, avec les périodes Covid, il y a eu moins de dépenses mais les sommes réclamées par le SIVOM étaient toujours les mêmes, une partie de la régularisation s'est traduite par la baisse du montant global de la subvention annuelle. A noter que la gestion du gymnase de Caumont L'Éventé a été reprise depuis le 1er janvier 2023 par PBI. Ce bâtiment est une passoire thermique et de nombreuses plaintes des professeurs et parents ont été remontées auprès de l'Intercom.

Jean-Marie MAHIEU précise que le budget travaux pour le gymnase était trop important pour être pris en charge par le SIVOM, et qu'il est difficile de connaître à l'avance la somme exacte de la subvention de la Région.

Chapitre 66 (charges financières): 12 400,00€

3 prêts en cours : groupe scolaire (fin en 2035), aménagement du centre bourg (fin en 2039), travaux du centre d'accueil (fin en 2031).

Virement à la section d'investissement (dépenses d'ordre) : 421 328 ,00€

Total des dépenses réelles : 1 210 236,00€

### **Recettes : 1 631 564,00€**

Chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes) : 103 500,00€

Cela correspond aux concessions du cimetière, aux redevances Orange et Enedis, à la mise à disposition du personnel pour le budget assainissement et la refacturation de la mise à disposition de l'animateur sportif à PBI + LAC.

Chapitre 73 (impôts et taxes) : 41 159,83€

Il est à noter une baisse de l'attribution de compensation de PBI du fait du transfert des charges d'entretien des chemins non répertoriés.

Chapitre 74 (dotations et participations) : 422 539,00€

Cela représente toutes les dotations reçues de l'Etat (20 000 € de plus que l'année dernière), la récupération de la TVA (automatique depuis 2022, montant inconnu), la participation des autres communes pour les frais scolaires (Les Loges = 4 600€, Amayé sur Seulles = 1 150€, St-Pierre du Fresne = 10 450€ et La Vacquerie = 500€)...

Catherine MOUTEL demande si la commune a perdu des dotations du fait de la suppression de la taxe d'habitation. La réponse est non, puisque la compensation est à la hausse.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante): 100 199,31€

Ce sont les revenus générés par les locations des 2 salles et des gîtes, loyers des logements communaux, fermage de Julien SENECHAL...

Les locations des gîtes sont en augmentation et c'est déjà complet sur juin-juillet-août.

Le report de résultat de 599 852,86€ permet l'équilibre du budget de fonctionnement.

### **Partie Investissement**

#### **Dépenses : 838 458,70€**

Le solde engagé (111 928,08€) représente les sommes qu'il reste à devoir pour le chalet.

Présentation par opérations :

Opération 101 (divers matériel mairie) : 41 000€

Projet de défense incendie : installation d'une poche d'eau de 120m<sup>3</sup> à Locqueville chez une habitante (foncier mis à disposition par une convention) pour un montant de 21 730 €. Le but étant de mettre la commune aux normes en précisant que le foncier est la partie la plus difficile à trouver. Une demande APCR + pourrait permettre une prise en charge à hauteur de la moitié du montant. L'achat d'un taille-haies, d'un groupe électrogène sont prévus. L'achat d'une remorque pour l'atelier apparaît au budget puisque les ridelles sont vétustes. Cependant un devis sera réalisé pour les refaire vu le cout d'une remorque neuve.

Côté sécurité, les plans d'évacuations des bâtiments communaux sont à refaire (changement de prestataire), mise en conformité des blocs secours et renouvellement de quelques extincteurs.

Opération 116 (camping) : 10 000,00€

Prévision pour les frais d'étude demandée via l'ANCT.

Opération 117 (centre de loisirs Vallée de Craham) : 35 000,00€

Concerne essentiellement les frais liés à l'installation du chalet et la sécurisation du bassin à poissons.

Opération 118 (église) : 16 000,00€

Reste toujours le remplacement du récepteur du cadran du clocher ainsi que l'armoire de sécurité électrique au beffroi extérieur à changer.

Opération 120 (voirie communale et réseaux) : 51 000,00€

Divers travaux sont déjà à prévoir :

- un pont et un aménagement de chemin au Quesnay (17 520€). Les frais de géomètre seront à prévoir en fonctionnement pour retrouver le chemin d'origine (actuellement un champ). Il n'y aura pas d'aides possibles sur cette dépense puisque les travaux d'aménagement de la Seulles sont terminés et le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents est dissout.
- pose de bordures au Mesnil-Benneville (2 838€) (Problème d'évacuation d'eau pluviale de la route).
- réfection du chemin communal du château (4 120€).

Il est rappelé qu'une grande partie des chemins communaux auront la bande centrale enherbée à dégraser.

Opération 121 (Aménagement du centre bourg): 70 000,00€

Il ne faut y mettre que les frais d'étude cette année. Mme MOTUS a conseillé de ne pas indiquer de montants en prévision des travaux.

Sébastien KOSLOFF s'interroge sur l'absence d'investissement par anticipation.

Un budget doit être sincère, n'ayant aucun devis on ne peut pas indiquer de montants pour l'aménagement futur. Pour provisionner, il faudrait au moins avoir un devis. Par ailleurs, l'emprunt n'a pas encore été lancé. Des subventions seront sollicitées au titre des amendes de police (à solliciter très rapidement : début 2024), de l'APRC+ sur 3 ans (75 000€ par an) et DETR / DSIL.

Opération 125 (logements locatifs) : 30 000,00€

Le logement situé 3 route de Sept Vents doit être isolé avant nouvelle location, des devis sont en cours. Des remplacements de VMC ont déjà été actés.

Opération 126 (centre accueil) : 6 000,00€

Il est envisagé d'acheter 15 matelas pour l'annexe, des tables pliantes et un lave-vaisselle.

Opération 128 (école maternelle) : 6 000,00€

L'achat de 5 tricycles (1 456€) est prévu et des rideaux sont à prévoir pour le dortoir.

Catherine MOUTEL demande ce qu'il reste en travaux à faire au niveau de l'école maternelle. La priorité est donnée au projet d'extension de la cantine, aussi, il n'a pas été prévu de budget pour la réfection de la salle de motricité, dernière pièce à refaire. En attendant, un coup de peinture pourra être envisagé.

Opération 129 (salle polyvalente) : 10 000,00€

La porte d'entrée de la salle polyvalente doit être changée + 3 fenêtres côté bar (1 devis reçu de BPlast).

Sébastien KOSLOFF s'inquiète de la prise au vent sur une porte en PVC.

Voir si une porte PVC ne sera pas trop fragile.

Opération 130 (école primaire) : 14 000,00€

Installation de l'alarme, d'un visiophone, de stores dans les classes de CE2 et CM1 ainsi que de films occultant. En attente de réponse pour la demande DETR.

Opération 131 (cantine scolaire) : 80 000,00€

Frais d'étude du projet de réhabilitation et de l'extension de la cantine scolaire en un bâtiment à usage scolaire et associatif. Le diagnostic énergétique a été fait et a confirmé que la cantine actuelle est une passoire thermique.

L'achat d'un nouveau congélateur est à prévoir.

Opération 132 (salle Edeline) : 3 000,00€ - Rien d'envisagé pour le moment.

Opération 133 (terrain de foot) : 160 000,00€

Possibilité de mettre un terrain de foot à 5 en synthétique pour anticiper le projet de la cantine scolaire qui va empiéter sur le petit terrain de foot. Le terrain de foot à 5 pourrait être positionné entre le terrain de tennis et la cantine.

Subvention possible à hauteur de 80 % via la Fédération Française de Football et l'Agence Nationale du Sport, hors travaux de terrassement. Voir avec le SDEC pour l'éclairage (Sébastien KOSLOFF). Voir pour une sollicitation via la DETR ou DSIL.

La signature du terrain pour le futur 2<sup>ème</sup> terrain de foot, a été faite la semaine dernière aux Celliers associés. Compte tenu du projet de terrain de foot à 5 suite à l'appel à projet Plan 5000 terrains de sport dans le cadre des JO 2024, rien n'est prévu pour le terrain qui vient d'être acheté. En attendant, ce sera une plaine de jeux aménagée par des bénévoles. Des buts seront à prévoir.

### Recettes : 838 458,70€

Elles émanent des subventions, dotations et fonds divers, du virement de la section fonctionnement :

- total recettes réelles = 341 487,74€
- total recettes d'ordre = 423 180,00€
- solde d'exécution positif reporté = 37 972,96€
- reste à réaliser = 35 818,00€

Céline MATHELIER demande si l'affaire JACQUOT est réglée. Le Tribunal de Nantes a acté la somme initialement demandée. L'augmentation sollicitée par l'intéressée n'a donc pas été accordée, la commune a réglé 1 500€ de frais engendrés suite au recours.

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	564 442,00	764 667,74
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	274 016,70	35 818,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 37 972,96
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		838 458,70	838 458,70
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 631 564,00	1 031 711,14
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 599 852,86
		-	-
Total de la section de fonctionnement (3)		1 631 564,00	1 631 564,00

➤ **0 opposition, 1 abstention (Sébastien KOSLOFF): adopté par 13 voix « pour ».**

Catherine MOUTEL souhaitait s'abstenir concernant les 10 000 € prévus pour l'étude au camping mais il lui a été indiqué que cela fera l'objet d'une délibération, elle approuve donc le budget en l'état.

Un représentant de Jamotte va être rencontré demain. Ce sera l'occasion d'évoquer la question du robot tondeuse. L'avis est demandé à l'ensemble du conseil sur l'opportunité de louer un robot tondeuse. La tonte mulching n'est pas envisageable sur le tracteur actuel uniquement pour faire le stade car il faut environ 2 heures pour monter et démonter le kit.

Le tarif de location du robot est de 953 € / trimestre sur 5 ans : géolocalisation par GPS. Il faudra se renseigner pour l'assurance : est-elle prévue dans le contrat de location ? Une borne électrique est à installer ainsi qu'un cabanon pour le stockage.

Signature des documents (Budget Primitif 2023) en 2 exemplaires par l'ensemble des élus présents, pour un envoi à la trésorerie, et un à conserver à la mairie. L'exemplaire dématérialisé sera envoyé à la Sous-Préfecture.

### \* **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Il est rappelé que les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales perçues à leur profit chaque année.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Il est proposé de maintenir pour l'exercice 2023 les taux d'imposition votés en 2022, soit :

- Taxe foncière (bâti) : **37,20 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **35,00 %**
- Taxe d'habitation : **9,10 % (qui concerne les logements secondaires)**

Hélène MOREAU quel est le nombre de résidence secondaire sur la commune : une vingtaine seulement ce qui représente peu de taxe.

Le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition énoncés ci-dessus pour l'année 2023.

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

### \* **Fongibilité des crédits en M57**

La commune a opté pour un passage à la nomenclature comptable M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023.

Contrairement à l'ancienne nomenclature M14, il n'est plus possible d'inscrire des dépenses imprévues au budget.

La nomenclature M57 donne cependant la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de **7,5%** des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, à l'exception des charges de personnels.



Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces mouvements de crédits :

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

**\* Vote des subventions 2023**

Il est proposé de voter les subventions pour l'année 2023 selon la répartition suivante et compte tenu des subventions qui avaient été versées en 2022 :

	Subvention versée en 2022	Proposition 2023
A.D.M.R LA PIERRE DIALAN	1 269,00 €	1 300,00 €
ADMR Petite Enfance Garderie	6 573,71 €	8 578,10 €
Association des Parents d'Elèves de Cahagnes	650,00 €	650,00 €
Club de l'Amitié	600,00 €	600,00 €
Coopérative de l'école maternelle	2 400,00 €	2 500,00 €
Coopérative de l'école élémentaire	5 100,00 €	5 100,00 €
Société de chasse communale	460,00 €	460,00 €

Les Anciens combattants n'ont pas demandé de subventions cette année car ils n'organisent plus de voyages et n'ont pas besoin d'argent.

Il est rappelé que les demandes de subventions sont à déposer avant le 31 décembre de l'année N-1 pour pouvoir être traitées pour le budget de l'année N.

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

**\* Comité des fêtes de Cahagnes : demande de subventions 2023 ;**

Le Comité des Fêtes de Cahagnes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2023 afin de demander la même subvention que l'année précédente à savoir 800 €.

Antoine HAY remarque que la subvention est faible par rapport à ce qui est organisé pour la fête du village. Le montant est dérisoire compte tenu des dépenses occasionnées et notamment pour le feu d'artifice qui fait venir un grand nombre de personnes. L'ensemble du conseil est favorable à une augmentation de la subvention compte tenu de l'investissement des membres et des manifestations organisées qui ont un budget important (feu d'artifice, concerts...).

Il est donc proposé de voter pour 2023 le montant de **2 800,00 €** qui permet de couvrir la dépense engagée pour le feu d'artifice.

Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS, M. Sébastien KOSLOFF, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 11 voix « pour ».**

**\* Association Culture et Histoire de Cahagnes : demande de subventions 2023 ;**

L'Association Culture et Histoire de Cahagnes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2023. Elle sollicite une subvention de 1 400,00 € afin de pouvoir financer un film documentaire mémoire sur l'exode des habitants de Cahagnes en 1944.

2 grandes manifestations sont prévues : la réalisation du film et une exposition sur l'eau, les lavoirs et les puits lors des prochaines Journées du Patrimoine.

Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Hélène MOREAU, M. Georges LÉVÊQUE, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

En 2022, il avait été attribué une subvention de 400,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 400 € dont 1000 € de subvention exceptionnelle à l'Association Culture et Histoire de Cahagnes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

➤ **1 opposition (Céline MATHELIER qui tient à préciser qu'elle respecte les bénévoles, sa décision n'est pas sur ce domaine, son opposition concernant les subventions se porte sur l'équité du mode de calcul de répartition pour toutes les associations), 1 abstention (Emmanuelle BEIGNON) : adopté par 9 voix « pour ».**

**\* Comité de Jumelage Cahagnes Horsted Keynes : demande de subventions 2023 ;**

Le Comité de Jumelage Cahagnes Horsted Keynes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2023. Ce dernier sollicite une subvention de 1 500,00 € afin de pouvoir financer la rencontre avec les Anglais pour célébrer les 50 ans du jumelage qui sera célébré à Cahagnes au printemps 2023.

En 2022, il avait été attribué une subvention de 500,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 500 € dont 1000 € de subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

**\* Loisirs A Cahagnes (LAC) : demande de subventions 2023 ;**

L'association L.A.C a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2023 pour la gestion de la bibliothèque municipale le 10 avril 2023. 30 familles sont adhérentes. Les écoles de Cahagnes fréquentent la bibliothèque toutes les deux semaines ainsi que les écoles de Val de Drôme.

En 2022 il avait été attribué une subvention de 2840,00 € afin de financer l'achat de nouveaux livres (2 € x 1420 habitants) et de petits matériels pour la bibliothèque.

Mme Catherine MOUTEL, intéressée à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **2840 €** à l'Association LAC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

➤ **1 opposition** (Céline MATHELIER qui demande qu'il serait bien de préciser que Mme Catherine MOUTEL représentant le L.A.C. a acheté pour 2000€ des livres d'occasion, afin de pouvoir comparer le montant de la subvention et le montant de l'adhésion et le nombre d'adhérents...), **1 abstention** (Emmanuelle BEIGNON) : **adopté par 11 voix « pour ».**

**\* Projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif : demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2023 ;**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20230207 – 01 pour changement des montants ainsi que le titre.**

Le groupe scolaire regroupe les communes de Cahagnes, Les Loges et Saint-Pierre-du-Fresne. La cantine scolaire, construite en 1974, accueille chaque année de plus en plus d'enfants et il est nécessaire d'agrandir le bâtiment. Les locaux deviennent vétustes, étroits et peu fonctionnels. Actuellement, 175 enfants bénéficient de repas sur trois services, ne profitant pas d'une pause méridienne correcte.

La rénovation du bâtiment actuel est nécessaire pour la restauration des enfants de la maternelle (prévoir 1,2 m2 /rationnaire). Une demande au titre du Fonds Vert va être demandée en parallèle.

Il faut également prévoir une extension par la construction d'un bâtiment neuf comprenant :

- Une salle de restauration pour les élémentaires (prévoir 1m2/rationnaire)
- Un agrandissement du local du personnel
- Des sanitaires pour le personnel et les enfants

Vu la délibération n° 20230307 – 03 approuvant le projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif ;

Vu le coût du projet estimé par le CAUE à 706 800 € HT :

- 389 000 € HT d'extension,
- 200 000 € HT de rénovation,
- 117 800 € HT d'études ;

Le plan de financement prévisionnel des travaux concernant la partie extension et les frais d'études est estimé à **506 800 € HT.**

Dépenses		Recettes	
Travaux HT :	389 000 €	Etat - DETR /DSIL :	202 720 €
Frais d'étude :	117 800 €	Fonds propres :	304 080 €
<b>Total :</b>	<b>506 800 € HT</b>	<b>Total :</b>	<b>506 800 € HT</b>

Il est donc proposé de solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 40 % soit d'un montant de **202 720 €** dans le cadre de la DETR et/ou de la DSIL pour l'année 2023.

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

\* **Projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif : demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 ;**

Le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Le projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif relève de cette mesure de soutien.

Étant donné que le « Fonds vert » est cumulable avec les autres dotations de l'État, avec un minimum de 20 % de financement par la Commune, Monsieur le Maire propose de solliciter à nouveau l'État pour financer cet investissement.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter des financements pour l'année 2023, au taux le plus élevé, dans le cadre du « Fonds Vert ».

➤ **0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».**

\* **Devenir des deux directions école maternelle / élémentaire ;**

L'école maternelle et l'école élémentaire sont actuellement gérées par deux directions différentes. L'inspectrice de l'éducation nationale par intérim a demandé à la mairie de choisir, soit de garder deux directions différentes, soit de fusionner les deux écoles. En effet, les écoles maternelles et primaires dépendent des communes.

Il est exposé les points de vue positifs et négatifs présentés par les professeurs des écoles maternelle et élémentaires ainsi que ceux de Madame l'inspectrice précédemment rencontrés.

Mme SIMON prend sa retraite en juin 2023 et le sujet avait déjà été évoqué au départ de M. BOUVIER.

Le Maire, Karine FRANCOIS et Hélène MOREAU ont rencontré l'équipe enseignante qui pointe l'aspect pédagogique pour ne pas faire de doublon.

Antoine HAY indique qu'à l'heure actuelle les 2 écoles sont séparées mais si on a une fusion, on pourra recourir avec plus de facilité à une mixité de niveaux, ce qui n'est pas la volonté de la majorité de l'ensemble des membres du conseil, ni du corps enseignant pour lequel l'aspect pédagogique prime. Le passage est clair entre la maternelle et le primaire. S'il y a une fusion, il y aura un poste en moins de direction.

A noter qu'en 2025, il y aura sûrement une fermeture de classe en maternelle compte tenu des effectifs en baisse.

Des articles de presse parus récemment sur la fusion des deux écoles et sur un poste de directrice adjointe font penser que tout est déjà acté, or il revient au Conseil Municipal de décider de garder ou non deux directions différentes pour l'école maternelle et l'école élémentaire.

En cas de fusion, l'unique directrice n'aurait qu'une demi-journée supplémentaire toutes les 3 semaines d'attribuée.

Pour une complète information, le Maire porte à la connaissance de l'ensemble des élus le contenu du mail que l'inspectrice académique par intérim lui a adressé hier.

Le conseil municipal procède au vote et décide **de conserver** deux directions différentes pour l'école maternelle et élémentaire

➤ **12 « pour », 1 abstention (Philippe LEMARDELE), 1 voix « contre » (Guillaume Dujardin)**

**\* Questions diverses**

AS Cahagnes :

Ouverture d'une équipe féminine sénior pour la saison prochaine.

29/04 : journée du football féminin avec l'organisation d'un tournoi et match de gala avec les U 18 du Stade Malherbe de Caen contre Quevilly Rouen.

Le Club de foot a reçu une assignation du Tribunal de Paris (la FFF également) suite à un accident (rupture des ligaments croisés) d'un joueur il y a 5 ans. Il est réclamé 1 millions d'€uros de dommages et intérêts.

Remerciements à Séverine LENOURRICHEL pour l'investissement et l'implication qu'elle a mis dans son travail sur le budget.

Philippe LEMARDELÉ demande si nous pouvons installer un panneau à proximité du chalet du plan d'eau pour informer de son financement.

Sébastien KOSLOFF remarque que Frédéric THOMASSE ne vient plus depuis un an et demande quelles sont ses intentions ? Il n'est plus venu suite à des problèmes personnels. S'il souhaitait arrêter, c'est à lui de faire la démarche pour démissionner, le conseil municipal ne peut rien faire à ce niveau.

Séance levée à 23h46.

Procès-verbal approuvé le 02 mai 2023 et publié sur le site internet communal le 09 mai 2023.

Le Maire,  
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,  
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU



Two handwritten signatures in blue ink are shown. The first signature is a stylized, cursive 'S' followed by a horizontal line. The second signature is a more fluid, cursive signature that appears to be 'Sandra'.